Le Parlement maîtrise de moins en moins le Trésor publique. C'est extrêmement important, puisque son rôle consiste précisément à contrôler l'usage que fait le gouvernement de pas à décentraliser ou à private de la local de la nouvell précisément à contrôler l'usage que fait le gouvernement de pas à décentraliser ou à private de la local de

l'argent des contribuables. Ce projet de loi empêche les parlementaires et le Parlement lui-même, d'analyser, comme c'est leur droit, les budgets et les bilans des sociétés. Il nie au Parle-

ment tout droit de regard sur ces sociétés.

J'aurais aimé que toutes les sociétés de la Couronne soient forcées de comparaître devant un comité permanent spécial qui les aurait convoquées. Ce dernier n'aurait aucun compte à rendre au ministre et il pourrait demander à chaque société de justifier son existence. Si nous pouvions, en tant que députés, grâce à un comité et sans passer par le ministre, demander aux dirigeants d'une société de la Couronne de comparaître pour répondre à toutes nos questions et justifier son bilan les Canadiens en général seraient mieux servis.

J'ai demandé, monsieur le Président, il y a quelques instants qu'on justifie le coût du programme d'information du réseau anglais de la Société Radio-Canada, le Journal. Il se peut qu'après un examen serré, le gouvernement puisse justifier cette dépense. Cependant, je peux vous dire en toute franchise que si l'on demandait à la très grande majorité des Canadiens, s'ils sont disposés à dépenser un million de dollars par semaine pour voir une émission télévisée de 40 minutes, ils répondraient non, c'est évident. Une société de la Couronne qui utilise les deniers publics doit rendre des comptes au Parlement, aux représentants du peuple. Dans le cas contraire, monsieur le Président, ce serait une preuve de plus que le Parlement perd son pouvoir.

La CDIC a été créée en secret. Elle existe depuis 1982 et elle n'a aucun compte à rendre au Parlement. En fait, elle n'est même pas visée par la loi relative aux enquêtes sur les coalitions. Or, monsieur le Président, alors qu'elle existe depuis deux ans, elle vient tout juste de se présenter devant le Parlement pour obtenir le droit d'exister. Selon moi, monsieur le Président, on a tout lieu de se méfier d'une société sur laquelle le voile vient tout juste d'être levé alors qu'en fait, les sociétés de la Couronne ne devraient être entourées d'aucun secret.

Le vérificateur général a demandé à tous les Canadiens, où qu'ils soient, de s'inquiéter du sous-gouvernement que constituent les sociétés de la Couronne. Or, pour remédier à la situation, le gouvernement prend des gens comme MM. Joel Bell et Maurice Strong et notre bon sénateur de Vancouver et il les place à la tête de la principale société de la Couronne. A première vue, tous les Canadiens seront contrariés, dégoûtés et déçus par la création de cet organisme. Cette couche de gouvernement dissimulée se trouve simplement dissimulée sous une autre encore.

• (1530)

Le député de Vancouver-Kingsway (M. Waddell) a déclaré dans son intervention qu'il ne savait pas si la CDIC cherchait à accroître l'intervention gouvernementale dans l'économie canadienne ou à privatiser les sociétés d'État existantes. Quiconque ne sait pas reconnaître les intentions de cette nouvelle société

Corporation de développement des investissements-Loi

serait incapable de lire la lettre E sur une échelle optométrique. L'objectif de la nouvelle société est évident. Il ne consiste pas à décentraliser ou à privatiser, mais à obtenir un contrôle sur l'économie et à prendre de l'expansion.

A la lecture de la série d'objectifs de la CDIC, on remarque de nombreuses allusions à l'expansion et à l'acquisition qui portent à croire que cette société va encourager la croissance des sociétés d'État. Il n'y est nulle part question de se «désaisir» de ses intérêts. Il n'y a rien qui porte à croire que nous pourrons d'une certaine façon nous débarrasser de certaines sociétés d'État. Pas une seule allusion qui fasse penser qu'à un moment donné certaines sociétés d'État auront peut-être cessé d'être utiles et pourraient être démantelées. Il y est seulement question de faire de plus en plus d'acquisitions.

Quand on a défini la mission de cette nouvelle superentreprise, on a fait suivre le sous-titre Restrictions du mot «Néant». On ne l'a assortie d'aucune restriction. Le gouvernement crée un monstre, sans lui dire où aller jouer ni à quelle heure aller se coucher. Il crée avec les deniers publics un organisme si fort et si puissant, que de sa propre initiative il peut acquérir et projeter de nouvelles sociétés au nom du gouvernement. C'est là une chose dangereuse. Tous les Canadiens devraient savoir que cela ne doit pas être sanctionné par la loi.

Les citoyens voudraient que le gouvernement leur révèle les faits au lieu de créer un nouveau rideau de broussailles et de brouillard. La CDIC fonctionne depuis deux ans sans l'autorisation du Parlement, ce qui est contraire à nos lois fédérales. Et voici qu'à la tête de cette nouvelle merveille on trouve Maurice Strong, Joel Bell et Jack Austin. Maurice Strong, c'est celui qui a acheté Petrofina au double du prix de ses actions. C'est lui qui va diriger l'entreprise. Joel Bell, c'est celui qui a affirmé que Petro-Canada n'acquérerait pas une seule stationservice au Canada. Il va faire partie de la direction de cette nouvelle entreprise. Jack Austin est mêlé au cartel de l'uranium. Voilà les gens qui vont faire marcher cette nouvelle société. Le gouvernement cherche à nous faire croire que cette société a pour but de remettre les choses au secteur privé.

Quand Joel Bell nous dit cela, je le crois autant que lorsqu'il nous dit que Petro-Canada ne fera pas l'acquisition d'une seule station-service. Si cette entreprise a pour but de privatiser les sociétés d'État, précisons-le dans sa mission. Tant qu'il renfermera les mots «acquérir» et «obtenir» sans faire mention de «se départir», le projet de loi restera dangereux et doit donc être modifié, sinon repoussé.

Envoyer Maurice Strong, Joel Bell et Jack Austin privatiser les sociétés d'État, c'est faire entrer le loup dans la bergerie: c'est le contraire qui va se produire. Pourquoi veut-on faire croire aux Canadiens que ces gens, ayant fait ce que je viens de vous dire, s'intéressent le moins du monde au secteur privé?

J'aurais beaucoup d'autres choses à dire, monsieur le Président. J'en suis à la moitié de mes notes. Vous me faites savoir que j'ai épuisé mon temps de parole. Dans ce cas, je dirai pour terminer . . .